Plan Canopée : pour une politique de l’arbre en Seine-Saint-Denis

Le Département de la Seine-Saint-Denis a voté le Plan Canopée le 11 juin 2020. Il se donne 10 ans pour mettre l’arbre au cœur du paysage urbain.



Au travers de cette stratégie, le Conseil départemental entend renforcer son action en faveur de la transition écologique au bénéfice de tous ses habitants.

Pour ce faire, le département est parti d’un malheureux constat : dans un territoire au développement urbain très dynamique, tel que celui de la Seine-Saint-Denis, l’arbre subit malheureusement de nombreux assauts, entre les abattages liés à des projets publics ou privés pensés il y a quelques années, les difficultés de plantation dues aux contraintes du milieu urbain dense, les dégradations diverses en raison de la cohabitation avec de nombreux autres usages sur l’espace public, etc. Or, de par leurs fonctions sociales, paysagères, pédagogiques, urbanistiques, biologiques, les arbres sont indispensables à l’équilibre de la vie en ville. De plus, leur présence améliore et embellit le cadre de vie, participe à l’épuration de l’air, contribue à rafraîchir l’espace urbain, ou encore réduit la réverbération des bruits de la circulation automobile sur les façades. Ils constituent également des éléments clés du paysage urbain, et bien souvent de l’identité des quartiers, par les points de vue, les perspectives, les ambiances propres et les repères qu’ils créent.

Liens utiles
Pour en savoir plus